

**PUBLIC PROSECUTIONS OPERATIONAL MANUAL
MANUEL PRATIQUE DES SERVICES DES
POURSUITES PUBLIQUES**

**FORMULAIRE B
RECOMMANDATION D'APPEL OU AVIS D'APPEL INTERJETÉ
À LA COUR D'APPEL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

COURONNE À TITRE D'INTIMÉE

COURONNE À TITRE DE PARTIE APPELANTE

INSTANCES

Acte criminel

Décision en matière de poursuite sommaire
portée en appel

NATURE DE L'APPEL

Acquittement :

Ordonnance relative à un nouveau procès :

Arrêt des procédures :

Sentence :

Autre : [p. ex. admissibilité à une libération conditionnelle,
recours extraordinaire, demande de transfert d'un jeune
contrevenant] Veuillez décrire : _____

1	Nom complet de l'accusé ou du contrevenant :	
2	Date de naissance :	
3	Dernière adresse connue :	
4	Lieu d'incarcération (s'il est incarcéré) :	
5	Lieu de l'instance :	
6	Juge du procès :	
7	Tribunal de première instance :	
8	Juge du procès seul ou juge et jury :	
9	Procureur de la Couronne au procès :	
10	Avocat de la défense au procès :	
11	Date de la condamnation, de l'acquittement, de l'arrêt des procédures ou d'une autre ordonnance :	

12	Date de la sentence :	
13	Plaidoyer devant le tribunal de première instance :	
14	Précisions sur la peine imposée :	
15	Recommandation de la Couronne lors de l'imposition de la peine :	
16	Nom et coordonnées de l'agent responsable de l'enquête (veuillez inclure l'adresse électronique)	
17	Nom et coordonnées des victimes et du représentant des services d'aide aux victimes (veuillez inclure l'adresse électronique) : ** Il incombe au procureur de la Couronne poursuivant d'informer l'agent responsable de l'enquête et les victimes ou le représentant des services d'aide aux victimes qu'un appel a été interjeté et que le dossier est maintenant entre les mains de l'Unité des affaires de la Cour d'appel et des affaires relatives à l'éducation **	<input type="checkbox"/> Agent responsable de l'enquête informé par le procureur de la Couronne au procès <input type="checkbox"/> Victimes/travailleur des services d'aide aux victimes avisés par le procureur de la Couronne au procès
18	Motifs de la recommandation d'appel ¹ ; veuillez inclure les facteurs liés à l'intérêt public :	
19	Directives spéciales :	

Si un appel en matière de poursuite sommaire devant la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick aux termes de l'article 839 du *Code criminel* est recommandé, veuillez aussi fournir les renseignements supplémentaires suivants :

¹ Si un appel de la peine est recommandé et que la condamnation a suivi un procès, fournir un exposé détaillé des faits non contestés si les faits ne font pas partie du dossier de l'imposition de la peine.

20	Lieu de l'audience de la cour d'appel des poursuites sommaires :	
21	Juge d'appel :	
22	Procureur de la Couronne de l'appel :	
23	Avocat de la défense de l'appel :	
24	Résultat de l'appel :	
25	Date de la décision d'appel :	

Joindre les documents suivants (s'ils sont disponibles) :

- a) copie de la dénonciation ou de l'acte d'accusation;
- b) copie de la fiche de renseignements de la Couronne poursuivante ou d'un autre résumé du dossier;
- c) toutes les transcriptions disponibles;
- d) les motifs du jugement ou l'exposé au jury ou, s'il est impossible de les obtenir à temps, les notes prises par le procureur de la Couronne au sujet des motifs du jugement ou de l'exposé au jury.

APPEL RECOMMANDÉ

Procureur de la Couronne : _____ Date : _____

APPROUVÉ

Directeur régional : _____ Date : _____

DEMANDE DE PARTICIPATION

Je demande qu'un procureur de la Couronne du bureau _____ conduise l'appel régional

_____ participe à l'appel

Directeur régional : _____ Date : _____

TRANSMETTRE À

UNITÉ DES AFFAIRES DE LA COUR D'APPEL ET DES AFFAIRES RELATIVES À L'ÉDUCATION

Poursuites spécialisées

Téléphone : 506-453-2784

Télécopieur : 506-453-5364